

Apprenez le métier de coach

Intégrez un parcours éprouvé

Exercez-vous auprès de vrais clients pendant la formation

Orientation diplômante Titre "Coach Professionnel" RNCP



Les co-financements en fonction de votre situation

Cette liste est donnée à titre indicatif, la décision d'apporter une aide à la formation relève de l'organisme cité.
Les conditions d'éligibilité peuvent changer sans que nous n'en ayons connaissance.

Le CPF : Le Compte Personnel de Formation

Concerne :

- Toute personne salariée / ayant été salariée :
 - ✓ Salariés du privé
 - ✓ Agents publics civils titulaires et contractuels
 - ✓ Salariés en portage salarial

Process :

- Créez votre compte sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr
 - ✓ Votre solde s'affiche en € ou en heures
 - ✓ Nous vous envoyons un lien via la plateforme CPF vers la formation ECF que vous souhaitez financer avec votre compte CPF

L'abondement Pôle Emploi

Concerne :

- Toute personne inscrite à Pôle Emploi
 - ✓ Indemnisée
 - ✓ Non indemnisée

A noter : Il appartient à Pôle Emploi de décider d'abonder sur votre compte CPF ou non.

Process :

- Créez votre compte CPF sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr
- Prenez RDV avec votre conseiller Pôle Emploi pour lui demander un abondement sur votre compte CPF en précisant le lien avec votre projet professionnel et faites directement la demande en ligne sur votre compte CPF
- Ou : adressez-nous votre numéro d'allocataire et la région de votre centre Pôle Emploi : nous lui enverrons un devis sur la plateforme de pôle emploi KAIROS

LE FIF PL

Concerne :

- Les professionnels libéraux / micro-entrepreneurs en BNC sous certaines conditions

A noter : Il appartient au FIF PL de décider de participer à la prise en charge de la formation.

Process :

- Télécharger l'attestation de contribution à la formation professionnelle sur le site auto-entrepreneur - Urssaf
- Nous demander un devis pour le FIF PL
- Créer votre compte adhérent et consulter votre budget de l'année en cours
- Suivez le process en ligne du FIF PL pour saisir votre demande de prise en charge

Apprenez le métier de coach

Intégrez un parcours éprouvé

Exercez-vous auprès de vrais clients pendant la formation

Orientation diplômante Titre "Coach Professionnel" RNCP



Les co-financements en fonction de votre situation

Les caisses de retraite complémentaire (ou mutuelles)

Concerne :

- Toute personne cotisant à une caisse de retraite complémentaire qui propose un service d'Action Sociale prenant en charge la formation.

A noter : Il appartient à la Caisse de décider de participer au financement de votre formation

Process :

- Contactez votre caisse de retraite complémentaire en demandant le service de l'Action sociale ou formation:
 - Vérifiez que vous pouvez bénéficier d'une aide à la formation selon les conditions prévues par votre Caisse
 - Demander le dossier de demande d'aide à la formation et contactez-nous pour tout besoin de pièce justificative, devis...

L'employeur

Concerne :

- Les personnes en portage salarial

Process :

- Créez votre compte CPF sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr
- Nous vous envoyons un lien via la plateforme CPF vers la formation ECF que vous souhaitez financer avec votre compte CPF
- Contactez votre société de portage salarial pour savoir si elle propose une aide à la formation et si vous remplissez les critères (ancienneté...)

Concerne :

- Les salariés ou groupes de salariés pour lesquels la formation en coaching présente un bénéfice de compétences dans le cadre de leur emploi (Fonctions RH, managériales...). La formation en coaching constitue un atout pour l'entreprise et n'est pas un projet de reconversion pour l'individu.

Process :

- Contactez votre Service des Ressources-Humaines pour obtenir un abondement sur votre compte CPF
- Vérifier vos droit CPF en amont sur votre compte afin de pouvoir bénéficier d'un éventuel cofinancement

Le conseil Régional

- Consultez le site internet de votre Région, les conditions d'éligibilité sont différentes d'une région à une autre.